



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 18 septembre 2023**  
**N° 20230918DL44**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation : 12/09/2023

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CAUE /Contrat Cadre Bourgs Centres Occitanie**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjointes.  
 Mmes HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia  
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseiller.

**Excusés :** Mmes DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme HERNANDEZ), FOURNES Véronique (Pouvoir à Mme MONTAGNE), M. POIREL Stéphane (Pouvoir à Mme LANDESSE),

**Absents :** M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien

**Secrétaire de séance :** M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Mme le Maire rappelle que la commune de Dourgne mène une réflexion globale sur le devenir de son centre bourg. Elle travaille activement à l'amélioration de son cadre de vie et désire favoriser la mise en valeur de son centre-bourg.

Dans cette optique, la commune de Dourgne a déposé un dossier de pré candidature au dispositif Bourgs-Centres de la Région pour lequel un document Contrat-Cadre est à rédiger et à illustrer.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn), association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil Général en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

La convention a pour objet une mission d'accompagnement du CAUE auprès de notre collectivité pour finaliser, sur le volet architecture, urbanisme, paysage, le Contrat-Cadre Bourgs-Centres.

L'accompagnement a pour objectif :

- la synthèse des données et études réalisées sur le territoire,
- la réalisation d'un dossier intermédiaire ou note d'enjeu, visant à programmer, valider les enjeux et spatialiser les projets en vue du futur Contrat-Cadre,
- la participation aux comités de pilotage et comités techniques aux côtés de la collectivité,
- l'aide à la réalisation des fiches-actions, dont les projets ont été priorisés,
- l'accompagnement de la commune selon ses besoins.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'être accompagné par le CAUE dans le cadre de la politique Bourgs Centres de la Région et de l'élaboration du Contrat-Cadre,**
- **Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération,**
- **Autorise Mme le Maire à signer la présente convention qui définit l'objet, les modalités, la durée et les conditions de ce partenariat,**
- **Accepte de verser une contribution forfaitaire de 1 500 €, concrétisant notre adhésion aux objectifs généraux du CAUE, qui sera réglée à l'achèvement de la note d'enjeu**
- **Demande à inscrire au budget de la commune la somme correspondante**

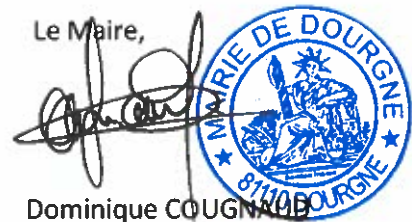
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Patrick MONTAGNÉ

Le Maire,



Dominique COUGNARD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.